

SOS-Net Étrangers en France

Le serveur de l'association « Droits pour tous »



SOMMAIRE

I. UNE INQUIÉTANTE ACTUALITÉ	2
A. LE DÉFICIT DÉMOCRATIQUE	2
B. LE DÉFICIT CIVIQUE.....	3
II. LA METHODE UTILISEE PAR « DROIT POUR TOUS ».....	4
A. PAR QUELS MOYENS PEUT-ON LUTTER CONTRE L'EXPANSION DE CES FLÉAUX ?	4
B. LES OBJECTIFS D'« SOS-NET ÉTRANGERS EN FRANCE »	4
C. LE CONTENU DU SERVEUR « SOS-NET ÉTRANGERS EN FRANCE » :	5
D. L'UTILISATION D'INTERNET COMME OUTIL DE DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE.....	5
1. Les avantages d'Internet :	6
2. Les inconvénients d'Internet.....	7
E. LA MÉTHODE DE « SOS-NET ÉTRANGERS EN FRANCE » SE VEUT SIMPLE ET PRATIQUE DANS SON CONTENU..	7
III. L'ETAT ACTUEL DU SERVEUR « SOS-NET ÉTRANGERS EN FRANCE »	7
IV. L'AVENIR DE « SOS-NET ÉTRANGERS EN FRANCE » - SES PROJETS.....	8
1. Perspectives immédiates	8
2. Développement.....	8
3. Besoins en financement et en soutien.....	10

I. Une inquiétante actualité

A. Le déficit démocratique

On peut observer que le développement contemporain des thèses extrémistes et racistes en France s'est accompagné de nouvelles formes de leur expression.

Figure emblématique de ces innovations, Internet est devenu un terrain virtuel d'expression des conflits et des antagonismes, avec une violence décuplée.

De nombreuses raisons expliquent ce succès :

- La quasi mondialité du réseau :
 - Seuls quelques pays prohibent encore les connexions sur Internet par idéologie (Iran, Algérie...)
 - Internet permet donc d'accéder à un plus large public potentiel qu'aucun autre moyen de communication actuel, car une information est immédiatement et simultanément accessible partout dans le monde.
- La liberté des échanges :

Pour les autres pays utilisant Internet, en l'état, il est vain de tenter d'interdire ou de contrôler le contenu des propos tenus par les internautes :

- les internautes interviennent anonymement (l'usage des pseudonymes est fréquent), ce qui leur confère une quasi impunité
- il suffit au gérant malintentionné d'un serveur d'installer son site (ordinateur central) dans un pays qui se refuse à tout contrôle (les Etats Unis ont fait en ce domaine l'apogée de la liberté sur Internet).

Résultat : même si quelques règles déontologiques organisent plus ou moins le volume des échanges (pour éviter une saturation du réseau), presque aucune n'instaure de façon impérative le moindre contrôle sur leur contenu.

Ainsi Internet est un espace de totale liberté d'expression, du meilleur comme du pire, et cet espace s'agrandit chaque jour.

- Toute personne peut intervenir sur ce réseau, souvent sans qu'aucune sélection préalable puisse être appliquée, ni sur le contenu, ni sur la qualité de ses propos (contrairement aux moyens de communication traditionnels tels que les journaux ou livres). La virtualité du support fait échapper ce contenu aux lois traditionnelles sur la presse.
- Le coût réduit d'Internet : quelques centaines de dollars permettent de posséder un site, où que ce soit dans le monde.

Les groupuscules racistes et extrémistes ont ainsi pu trouver un terrain idéal d'expression qu'ils utilisent avec dynamisme et efficacité. Ils entretiennent leurs contacts, maintiennent leurs structures, diffusent leurs idées.

Le danger est au moins double : d'une part, permettre à ces groupuscules de commettre des infractions de discrimination (notamment par provocation à la

discrimination, haine ou violence raciale), et ce en toute impunité ; d'autre part, banaliser des propos racistes qui risquent d'être entendus par un large public d'internautes non avertis.

Il s'agit d'un véritable détournement d'une technologie qui se voulait être une nouvelle forme d'expression démocratique : espace d'expression des citoyens du monde, sans frontière ni contrainte.

Il est ainsi facile d'infiltrer les forums et les groupes de discussion, et de diffuser des informations tendancieuses, voire de fausses informations.

On a pu parler à ce propos de véritable « *déficit démocratique* » sur Internet.

B. Le déficit civique

On peut également parler de « déficit civique », tant est pauvre, à l'heure actuelle, l'information offerte aux justiciables sur leurs droits les plus fondamentaux.

Les textes de loi sont en effet quasi absents sur l'Internet en France (hormis quelques initiatives privées, très dispersées).

De plus, le besoin ne se fait pas tant sentir en données juridiques qu'en **information et en explication du droit**.

D'aucuns voient en la gratuité d'Internet un frein à la mise en place de banques de données « grand public », le créneau étant occupé par la presse écrite, qui monnaie parfois cher ses ouvrages.

Première victimes, les étrangers vivant en France.

En effet, la connaissance du droit des étrangers est en général l'apanage de quelques juristes spécialisés ; y contribuent :

- le peu d'ouvrages disponibles : dans les grandes librairies parisiennes, ne sont mis en vente que deux ouvrages (le Guide GISTI sur l'entrée et le séjour des étrangers et le Guide des Etrangers préfacé par SOS RACISME)
- le prix souvent dissuasif de ces ouvrages
- l'aspect technique et très peu pratique des livres (sauf entre autres celui préfacé par SOS RACISME, qui a fait un effort louable pour aborder le droit des étrangers de manière simple).
- la complexité objective de ce droit
- son caractère fluctuant, et les interprétations parfois militantes qu'en donne la presse traditionnelle
- l'écran de la langue

II. LA METHODE UTILISEE PAR « Droit pour Tous »

A. Par quels moyens peut-on lutter contre l'expansion de ces fléaux ?

Contre le déficit civique, seule une initiative associative, donc bénévole, peut inverser la logique commerciale qui freine l'expansion d'une information libre et populaire (hormis le financement par la publicité, par hypothèse limité vu la modestie du réseau implanté en France).

Contre le déficit démocratique, comme il a été vu, les pouvoirs publics ne peuvent à eux seuls contrôler cet espace de liberté quasi totale. Le prix à payer serait exorbitant, tant sur le plan économique qu'en termes d'image démocratique.

Une aide précieuse est apportée par des citoyens militants : en réponse aux serveurs racistes, des sites antiracistes ont été mis en place, et des réseaux développés.

Pour compléter cette riposte, l'Association « Droit pour tous » a eu une démarche qui se veut **informative et active** : elle a mis en place un serveur **d'aide juridique gratuite sur Internet** : Le serveur « SOS-Net Étrangers en France ».

B. Les objectifs d'« SOS-Net Étrangers en France »

Une des idées fondatrices d'SOS-Net est qu'informer les étrangers sur leurs droits est un moyen de lutte contre une forme de **discrimination par la non information**.

En ce qui concerne les français, il est possible que des idées racistes ou xénophobes soit favorisées par la simple méconnaissance de l'autre, qui conduit à son rejet.

La démarche d'SOS-Net est de contribuer à estomper la peur de ce qui est différent, par une meilleure connaissance d'une réalité socio-juridique souvent complexe. Vis-à-vis des propos de certains discours extrémistes, SOS-Net se veut ainsi être une véritable « contre-désinformation », par la diffusion de données officielles souvent inconnues du grand public.

De plus, SOS-Net Étrangers en France a pour autres objectifs :

1. la diffusion de la connaissance de leurs droits et obligations par les étrangers, ce qui, du reste, est le passage obligé de l'intégration
2. la connaissance de leurs droits par les étrangers leur permet également de se défendre, et leur évite de recourir à la violence ou à la clandestinité
3. Informer les Français :
 - connaître les droits et obligations des étrangers évite les erreurs, les idées reçues, les simplismes, et permet de mieux apprécier les propos tenus sur les étrangers. (*exemple : certains hommes politiques prônant la priorité à l'embauche des Français omettent volontairement de dire qu'il existe déjà un principe de l'opposabilité de l'emploi aux étrangers*)

- avoir un aperçu statistique et connaître la réalité de l'immigration peut éviter de croire à l'« invasion »
- connaître les relations possibles avec les étrangers : en matière de travail, de famille...

De manière générale, l'objectif de « SOS-Net Étrangers en France » peut se résumer en une tentative de démocratisation du droit, pour réagir contre l'ignorance mais aussi pour aider à construire un espace de respect mutuel entre les peuples.

C. Le contenu du serveur « SOS-Net Étrangers en France » :

SOS-Net est un serveur Internet, rédigé par une équipe de juristes, réunis en association, qui met à la disposition des internautes des données juridiques, accessibles en permanence, et rédigées en langage courant.

La page d'accueil donne accès à chaque sous-partie du serveur, qui se compose :

- d'une partie questions - réponses, à la fois juridique et pratique. Ils sont traités par thèmes : l'entrée, le séjour, le travail, la vie familiale, la situation irrégulière... (voir les pages d'accueil en annexe)
- d'une partie fiches pratiques, pour guider les étrangers dans l'entrelacs des démarches et formalités courantes.
- d'une partie liens, qui permet de découvrir des serveurs donnant des informations complémentaires : c'est la « porte ouverte » sur le reste du réseau
- d'une partie adresses utiles, pour trouver rapidement de l'aide en cas de problème
- d'une partie chiffres, sur l'immigration, essentiellement
- d'une partie histoires vécues : où toute personne peut faire état de son expérience, bonne ou mauvaise, d'étranger venu en France
- d'une partie droits de l'homme

D. L'utilisation d'Internet comme outil de diffusion de la connaissance

Le choix d'Internet comme média par « Droit pour Tous » correspond autant à un choix éthique qu'à une préoccupation d'efficacité dans un contexte de contraintes budgétaires particulièrement serrées. Sa démarche présente donc les avantages et inconvénients liés au choix de ce type de support.

1. Les avantages d'Internet :

- sa dimension mondiale : Internet touche tous les étrangers, qu'ils soient à l'étranger ou en France
- il est accessible simultanément depuis 300 millions de terminaux (chiffre estimé pour le début de l'année 1997), à un coût modique (car ne prenant pas en compte la distance), SOS-Net est le consultant juridique le plus accessibles et le moins cher du monde
- son caractère continu : il est consultable à toute heure, de manière quasi instantanée
- sa quasi gratuité : SOS-Net est un serveur d'accès gratuit ; on peut également le charger chez soi pour le consulter sans se connecter à chaque fois, ou se le transmettre sous forme de disquettes. Il est ainsi possible, à la rigueur, de se passer d'Internet.

Cette souplesse d'SOS-Net est destinée à pallier le manque actuel de bornes d'accès d'Internet de consultation gratuite (ou à faible coût) dans les associations, écoles, cités, bibliothèques, administrations.... Sa diffusion est d'une extrême facilité.

- l'actualisation régulière des données (contrairement aux moyens de communication écrits), ce qui apporte une solution définitive au problème de l'actualité des données juridiques
- l'interactivité : toute personne peut évoquer sur le serveur SOS-Net son vécu.
- les liens hypertextes : SOS-Net est structuré selon le principe de l'hypertexte, c'est-à-dire que des mots ou des phrases peuvent renvoyer à d'autres thèmes. Ils sont repérés par un soulignement bleu, et il suffit de cliquer dessus. On se déplace ainsi aisément, par ce système de renvoi, à travers tout le document, et on accède rapidement à l'information que l'on cherche.

On peut aussi découvrir un domaine de connaissance de façon intuitive, même si l'on n'en a aucune connaissance a priori : il suffit d'explorer la liste des sous-questions ou des questions connexes au domaine que l'on est en train d'explorer.

- l'individualité et l'anonymat de la consultation : pour les associations et les administrations, l'avantage est considérable puisqu'il n'y est pas rare de manquer de personnel en périodes de pointe ; or SOS-Net offre un moyen de consultation gratuit, d'accès direct, sans intervention d'un tiers.

Pour les étrangers en situation difficile, l'anonymat et le fait de se trouver face à une machine peut laisser présumer qu'ils ne craindront pas de le consulter.

- Il s'agit également de retourner leur arme contre les groupuscules racistes internautes. Il est certain que le contenu de SOS-Net Étrangers en France ne changera pas l'opinion des internautes nazis ; mais il peut influencer sur les indécis.

En effet, le but pour les groupuscules nazis, en utilisant Internet, est surtout de convaincre un maximum de personnes indécises.

SOS-Net Étrangers en France entend faire de même le même type de ressources et en appliquant la démarche opposée.

2. Les inconvénients d'Internet

A ce jour, Internet touche encore très peu de personnes.

Créé et diffusé vers le début de l'année 1997, « SOS-Net Étrangers en France » fait, à de nombreux égards, figure de pionnier et risque donc de voir un certain temps son potentiel sous-exploité.

C'est pourquoi il lui est vital de travailler en collaboration et avec l'appui des associations et des administrations, pour que les consultants acquièrent le réflexe de chercher leurs informations sur des serveurs sûrs.

En outre, il est probable que la mise à disposition d'une source d'information utile et bon marché soit de nature à créer une dynamique généralisant et crédibilisant Internet aux yeux du grand public.

E. La méthode de « SOS-Net Étrangers en France » se veut simple et pratique dans son contenu

- Simple : ses rédacteurs ont veillé à bannir tout « jargon juridique ».

Le langage est volontairement ordinaire.

Exemples : sont évités ou expliqués des termes tels que : « *classé sans suite* », « *de plein droit* », « *recours suspensif* », « *procédure accusatoire* », ...

- Pratique : le serveur fournit de nombreux renseignements pratiques à travers ses fiches.

Les thèmes sont aussi variés que : comment procéder pour envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception ; comment s'inscrire à l'ANPE ; comment acquérir la nationalité française par manifestation de volonté ; comment obtenir un certificat de nationalité...

Des adresses utiles complètent ces informations pratiques.

Enfin, les thèmes abordés touchent également la vie quotidienne des étrangers : le travail, le logement, la scolarisation...

III. L'ÉTAT ACTUEL DU SERVEUR « SOS-Net Étrangers en France »

Il est opérationnel. Il est visible sur trois sites qui l'hébergent gratuitement aux adresses :

<http://www.msh-paris.fr/red&s/sos-net/index.htm>

<http://www.isotope.fr/sos-net>

Des contacts ont été pris auprès de certaines associations, du Ministère de la Ville, de l'Ordre des Avocats de Paris, du Syndicat des Avocats de France. Des liens

croisés ont été établis avec de nombreuses associations combattant pour les mêmes causes : France Libertés, GISTI, MRAP, ainsi que des réseaux antiracistes sur le Net.

SOS-Net ouvre donc à ses internautes l'univers de l'antiracisme sur Internet.

IV. L'AVENIR DE « SOS-Net Étrangers en France » - SES PROJETS

1. Perspectives immédiates

Il semble, au vu des réactions positives qui ont accueilli le lancement du prototype, que ce type de serveur réponde à un besoin réel, notamment de par l'étendue de son contenu informatif, de sa gratuité et de son altruisme fondateur.

- Né des contributions de bénévoles (encadrés par l'association « Droit pour tous », et soutenu sur le plan informatique par une fondation, la Maison des Sciences de l'Homme de Paris, le serveur SOS-Net a un coût nul et n'a nécessité aucun budget, mais **ne dispose que de peu de moyens pour se faire connaître par les médias traditionnels.**
- SOS-Net n'a pas pour but unique d'être, il a également pour vocation de **faire des émules dans tous les domaines de la vie juridique.**

Il s'agit pour l'association de faire connaître son serveur à travers les médias et de continuer de prendre contact avec les associations et les administrations, et si possible de susciter des vocations.

Nul n'est censé ignorer la loi, encore faut-il qu'il soit en mesure la connaître.

- L'augmentation du nombre de ses participants : **juristes et interprètes.**
L'exigence de mise à jour des données juridiques fournies nécessite une maintenance permanente : le suivi et le traitement permanent des informations juridiques est un authentique travail de documentation et de saisie des données.
Le maintien de la qualité des données offertes implique donc une activité régulière.
De plus, SOS-Net n'aura la plénitude de son efficacité que quand il sera traduit en langues étrangères, effaçant ainsi la dernière barrière : celle des langues.
Le problème qui se pose est celui du renouvellement d'un volontariat bénévole qui n'est pas garanti à long terme.

2. Développement

« Droit pour Tous » mise sur les points forts de son serveur pour pouvoir essaimer avec la collaboration du tissu associatif et l'appui des pouvoirs publics, valorisant ainsi les moyens modernes de communication démocratiques.

- *Développement de par les ressources propres du serveur*

Son bénévolat fondateur permet à SOS-Net d'apporter une prestation de qualité à moindre coût.

Sur le terrain, des terminaux reliés à des bases de données en ligne, ou travaillant de manière autonome, peuvent permettre des économies importantes en brochures et documents papier, avec en outre la capacité de répercuter immédiatement toute modification de données à l'ensemble des services concernés, sans considération de distance ou d'horaire.

Internet prend alors toute sa dimension d'échange et d'entraide.

- *Développement par la collaboration avec les associations*

SOS-Net Étrangers en France s'adresse essentiellement aux associations qui ont un serveur (France Liberté, MRAP...).

Il leur suffit d'un ordinateur (que la plupart des associations possèdent) et d'un abonnement à Internet d'un prix modique, qui pourrait être nul dans l'hypothèse d'un soutien privé ou public, pour lequel milite « Droit pour Tous ».

Les associations font alors un lien croisé entre leur serveur et celui de SOS-Net : les étrangers, en se connectant sur l'un ou l'autre des serveurs peuvent ainsi prendre connaissance des informations diffusées sur les deux.

Elles peuvent aussi télécharger chez elles l'intégralité du serveur, auquel cas elles se chargent elles-mêmes de l'actualisation des données ; dans ce cas, « Droits pour tous » ne peut plus assurer l'actualisation sur le serveur téléchargé, mais ce dernier est consultable à coût nul sans limitation de durée.

- *Développement et Éducation Nationale*

Sa gratuité et sa facilité de consultation prédisposent SOS-Net à diffuser un enseignement des droits des étrangers dans les écoles.

Selon les derniers communiqués gouvernementaux, les pouvoirs publics auraient l'intention de développer le nombre des ordinateurs dans les écoles et d'y mettre en place Internet.

« Droit pour Tous » a donc conçu SOS-Net de sorte qu'il soit accessible des petits comme des grands, qui y trouveront aussi des informations sur le droit à la scolarisation, les démarches et conditions pour obtenir des bourses d'études, etc.

Des jeunes étrangers et français peuvent ainsi acquérir, grâce à Internet et l'encadrement de leurs professeurs, une bonne connaissance de leur environnement juridique, de la réalité de l'immigration, et surtout savoir comment accéder facilement à des informations qui peuvent se révéler précieuses dans des cas difficiles.

- *SOS-Net et les banlieues défavorisées*

Il est question de désenclaver les cités par la démocratisation des technologies, notamment Internet. L'aide apportée serait essentiellement matérielle : aide à la création de cybercafés, subvention d'associations de quartier pour l'achat d'ordinateurs, formation de jeunes, etc...

SOS-Net s'inscrit comme un complément essentiel de ces initiatives en gestation du Ministère de la Ville : sa base de données pratiques constitue un gisement d'informations qui peut inciter tout un chacun à y recourir pour s'informer sur ses droits, se tenir au courant de l'actualité de l'immigration, et, par navigation, découvrir ce qui se passe ailleurs dans le monde : **Internet prend alors toute sa dimension informative et culturelle.**

- *Dans les bibliothèques*

Les bibliothécaires peuvent consulter SOS-Net pour connaître notamment les ouvrages de référence en la matière puisqu'il y a une partie « librairie ».

Il en va de même, les personnes fréquentant la bibliothèque.

SOS-Net constitue de fait un « ouvrage » supplémentaire à part entière.

- *SOS-Net serait également très utile dans les préfetures, lieu déterminant pour les titres de séjour*

SOS-Net y serait une source d'informations utiles à la fois pour les préfets, leurs services, mais aussi les étrangers.

- *Enfin, SOS-Net peut servir d'outil de formation des juristes au droit des étrangers*

« Droits pour tous » a dans cette optique pris des contacts avec le Syndicat des Avocats de France qui envisage de l'utiliser pour former rapidement des avocats qui souhaiteraient travailler dans ce domaine (et qui ne disposeraient d'aucune formation appropriée).

3. Besoins en financement et en soutien

Besoins financiers :

- Le **fonctionnement et le développement** d'SOS-Net, qui sollicite disponibilité et initiative de la part des membres de l'association, peuvent difficilement être envisagés à grande échelle sans le soutien d'un organisme capable de mobiliser pendant une certaine durée les équipes de spécialistes nécessaires.
- « Droit pour Tous » ne peut dans l'immédiat, pour des raisons budgétaires, assurer son action que sur le seul espace d'Internet. Le développement et la **démocratisation de ce média** auprès du grand public impliquent une action engageant les moyens de communication traditionnels, donc des coût parfois élevés.

Besoins en soutien et en publicité

- Internet est un outil de communication efficace mais passif. « Droit pour Tous » a donc besoin de l'aide de tous ceux qui sont déjà sur le terrain **pour que la base de connaissance qu'elle offre soit disponible auprès de ceux qui en ont besoin.**
- « Droit pour Tous » a besoin d'appuis institutionnels pour **asseoir la crédibilité de sa démarche** auprès des nombreux « infosceptiques ». Ces appuis peuvent être aussi bien des déclarations publiques que des actions de partenariat concrètes.
- SOS-Net *Étrangers en France* a vocation à devenir un sous-serveur de SOS-Net, qui va **étendre son champ d'action** à d'autres domaines du droit qui concernent de près les justiciables ou les administrés. Est ainsi projetée la création prochaine d'un SOS-Net *Droit de la consommation*.

Pour ce type d'action, « Droit pour tous » a besoin d'être relayé par des organismes qui sont déjà présents sur le terrain (de nombreux contacts ont déjà été pris en ce sens avec les associations), mais aussi de bénéficier de l'appui d'une volonté politique forte. Il y va de la crédibilité et de l'avenir de sa démarche, car le public est à l'heure actuelle plus que sceptique sur l'efficacité d'Internet.... (compléter)